

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 6 mai 2025

Date d'affichage :

Le 6 mai 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-05-12/06

OBJET DE LA SEANCE :
Contrat pour la réussite de
la transition écologique

Approbation avenant
2025-2026

AR Prefecture

043-244300307-20250512-DC2025051206-DE
Reçu le 23/05/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, HILAIRE Thierry, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne son pouvoir à M. POINAS J.-M. M. MOULIN Christophe donne son pouvoir à Mme MARCON Catherine M. MOUNIER Lucien donne son pouvoir à Mme SABY François-Régis M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-07-05/03 en date du 5 juillet 2021 approuvant la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, le Pays de la Jeune Loire et les Communautés de Communes appartenant au Pays sur la période 2021-2026.

Il rappelle que la transition écologique est une priorité nationale et locale, nécessitant une mobilisation concertée de tous les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, initialement nommés contrats de relance et de transition écologique, les CRTE renommés contrats pour la réussite de la transition écologique, deviennent l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de cette planification territorialisée.

L'instruction ministérielle du 30 avril 2024 appelle à relancer et à actualiser les CRTE afin de les aligner sur les ambitions fixées par les Conférences des Parties (COP) régionales et de renforcer la cohésion des territoires.

L'actualisation des CRTE pour la période 2025-2026 est l'occasion d'identifier les projets structurants qui concourent activement à la mise en œuvre de la transition écologique en lien avec les priorités fixées dans le cadre de la COP.

Cette actualisation passe par la signature d'un avenant recensant les projets contribuant à la trajectoire de transition écologique du territoire en cohérence avec les ambitions de la feuille de route régionale et du cahier départemental en matière de planification écologique.

M. le Président présente alors l'ensemble des projets sollicités par les collectivités du territoire de la Jeune Loire, comprenant cinq intercommunalités (CC des Sucs, CC Marches du Velay Rochebaron, CC Loire Semène, CC du Haut-Lignon et Haut Pays du Velay communauté).

Vu le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de la Jeune Loire signé le 29 juillet 2021,

Vu l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE),

Considérant la volonté de signer l'avenant avec de nouvelles actions concourant à la transition écologique du territoire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet d'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) incluant l'ensemble des projets sollicités par les collectivités du territoire de la Jeune Loire ci-annexé,
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Maryline SOUTRENON,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20250512-DC2025051206-DE
Reçu le 23/05/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le